Projet Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 3 juin 2019, à 20h00, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel et Tania Ann Blanchette et Messieurs les conseillers Stéphane Bérard, Claude Gauthier et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques Ladouceur.

Madame Ann Tremblay, directrice générale et greffière adjointe, assiste également à cette séance.

Monsieur le conseiller Michel Filteau est absent.

- 1. Moment de réflexion
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019
- 4. Avis de motion
- 4.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement amendant le règlement 18-R-213 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique
- 5. Adoption de règlement
- 6. Rapports de Comités et Commissions
- 6.1 Dépôt de l'ordre du jour du 15 mai 2019 et du procès-verbal de l'assemblée du 17 avril 2019 de la S.E.C.T.-Eau
- 6.2 Dépôt de l'ordre du jour du 15 mai 2019 et du procès-verbal de l'assemblée du 17 avril 2019 de la Municipalité régionale de comté de Rouville
- 6.3 Dépôt de l'ordre du jour du 22 mai 2019 et du procès-verbal de l'assemblée du 24 avril 2019 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
- **7. Dépôt des rapports internes du mois de mai 2019 :** Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque
- 8. Législation et administration
- 8.1 Achat du lot 2 086 798, 13^e Avenue
- 8.2 Embauche de Madame Alex Lauzon au poste de commis en remplacement temporaire pour une durée indéterminée
- 8.3 Démission de Madame Julie Lamarche
- 8.4 Démission de Madame Christiane Houle
- 8.5 Embauche de Messieurs Gaston Fortin et Alain Legault au poste de brigadier
- 8.6 Lettre d'entente numéro 17 Madame Sylvie Perron
- 8.7 Autorisation de signature de chèques et effets bancaires par Madame Ann Tremblay
- 8.8 Demande de commandite du Club de gymnastique Gymbly
- 9. Finances
- 9.1 Approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières

- 9.2 Dépôt des rapports budgétaires du 29 mai 2019
- 9.3 Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de mai 2019
- 9.4 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2018
- 9.5 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2018
- 9.6 Grille tarifaire d'Handi-Bus

10. Travaux publics

10.1 Embauche d'un étudiant au service des travaux publics pour la saison estivale 2019

11. Urbanisme

- 11.1 Dépôt du procès-verbal non adopté de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 15 mai 2019
- 11.2 PIIA: Remplacement du revêtement extérieur, 137, rue Edmond-Massé, lot 1 813 274 (rayon patrimonial)
- 11.3 Dérogation mineure DER19-03 : autorisation d'un escalier d'issue au 2^e étage, 1161, chemin des Patriotes, lot 1 812 152
- 11.4 Dérogation mineure DER19-04 : régulariser l'implantation du bâtiment principal, 1161, chemin des Patriotes, lot 1 812 152
- 11.5 PIIA: agrandissement du bâtiment principal, 2500, chemin des Patriotes, lot 1 811 224
- 11.6 PIIA : Changement de revêtement de la toiture, 2580, chemin des Patriotes, lot 5 958 541 (rayon patrimonial)
- 11.7 PIIA : aménagement d'une deuxième voie de service au volant, installation d'une enseigne directionnelle ainsi que deux menus numériques avec images statiques, 2360, chemin des Patriotes, lot 5 336 681

12. Sécurité publique

- 12.1 Démission de Monsieur Gabriel Caron-Tarte
- 12.2 Autorisation de délivrer des constats d'infraction en vertu de certains règlements municipaux
- 12.3 Règlement du grief 190618-001
- 13. Hygiène du milieu
- 14. Loisirs, vie communautaire et culture
- 14.1 Addenda numéro 2 à l'Entente de gestion de la piscine municipale 2017-2019
- 15. Point(s) nouveaux
- 16. Période de questions
- 17. Levée de la séance

DOCUMENTS D'INFORMATION AU CONSEIL

Sur ce:

19-06-125 RÉSOLUTION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Jo-Ann Quérel, appuyé par Monsieur Bruno Gattuso et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

... Dépôt du procès-verbal,

Sur ce:

19-06-126 RÉSOLUTION

3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

Il est proposé par Madame Tania Ann Blanchette, appuyé par Monsieur Stéphane Bérard et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, avis de motion et présentation du projet de règlement amendant le Règlement 18-R-213 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique,

Sur ce:

19-06-127 AVIS DE MOTION

4.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 18-R-213 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Avis de motion est donné par Madame Tania Ann Blanchette, conseillère, que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, un règlement amendant le Règlement numéro 18-R-213 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique.

Madame Blanchette présente et dépose le projet de règlement. Plus particulièrement, ce règlement aura pour objet de :

- Clarifier certaines normes de stationnement
- Ajouter deux zones d'arrêt sur la 14^e Avenue, au coin de la 13^e Avenue
- Corriger le tracé de la voie cyclable sur une partie de la rue des Oblats.
- **6.1**...Dépôt des documents de la Sect'Eau.
- 6.2...Dépôt des documents de la Municipalité régionale de comté de Rouville.
- **6.3**...Dépôt des documents de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.
- **7...** Dépôt des rapports internes : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque

 \dots Soumis aux membres du conseil municipal, l'achat du lot 2 086 798, 13 $^{\rm e}$ Avenue Sur ce :

19-06-128 RÉSOLUTION

8.1 ACHAT DU LOT 2 086 798, 13e AVENUE

CONSIDÉRANT

que la Ville désire se porter acquéreur d'un terrain vacant situé sur la 13^e Avenue, soit le lot 2 086 798;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Claude Gauthier, appuyé par Madame Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE l'achat du lot 2 086 798 pour un montant ne devant pas excéder 1000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;

AUTORISE le maire, ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale, ou en son absence, la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Richelieu tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution;

MANDATE l'étude Rousseau Talbot Notaires & associés S.A. pour préparer les actes notariés requis ainsi que leur enregistrement;

Que cette dépense soit assumée à même le surplus non affecté, poste budgétaire 55-991-12-000.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, embauche de Madame Alex Lauzon au poste de commis en remplacement temporaire pour une durée indéterminée Sur ce :

19-06-129 RÉSOLUTION

8.2 EMBAUCHE DE MADAME ALEX LAUZON AU POSTE DE COMMIS EN REMPLACEMENT TEMPORAIRE POUR UNE DURÉE INDÉTERMINÉE

Il est proposé par Madame Tania Ann Blanchette, appuyé par Madame Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal entérine l'embauche de Madame Alex Lauzon au poste de commis en remplacement temporaire de Madame Nancy Gonthier pour une durée indéterminée et ce, à partir du 6 mai 2019 selon les conditions de la Convention collective entre le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Richelieu-CSN et la Ville de Richelieu

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière \ldots Soumis aux membres du conseil municipal, la lettre de démission de Madame Julie Lamarche

Sur ce:

19-06-130 RÉSOLUTION

8.3 DÉMISSION DE MADAME JULIE LAMARCHE

CONSIDÉRANT la lettre de démission du 8 mai 2019 de Madame Julie

Lamarche, greffière;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Bruno Gattuso, appuyé par Monsieur Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la démission de Madame Julie Lamarche, greffière, en date du 31 mai 2019 et lui souhaite du succès dans ses projets.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, la démission de Madame Christiane Houle, brigadière

Sur ce:

19-06-131 RÉSOLUTION

8.4 DÉMISSION DE MADAME CHRISTIANE HOULE

CONSIDÉRANT la lettre de démission du 21 mai 2019 de Madame Christiane

Houle, brigadière;

Il est proposé par Madame Tania Ann Blanchette, appuyé par Monsieur Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la démission de Madame Christiane Houle, brigadière, à compter du 31 mai 2019 et lui souhaite du succès dans ses projets.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, l'embauche de brigadiers Sur ce :

19-06-132

RÉSOLUTION

8.5 EMBAUCHE DE MESSIEURS GASTON FORTIN ET ALAIN LEGAULT AU POSTE DE BRIGADIER

CONSIDÉRANT

les recommandations du 30 mai de Madame Ann Tremblay, directrice générale;

Il est proposé par Madame Jo-Ann Quérel, appuyé par Monsieur Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal entérine l'embauche au poste de brigadier de Monsieur Alain Legault et Monsieur Gaston Fortin, au taux horaire de 15,09\$.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

 \dots Soumis aux membres du conseil municipal, lettre d'entente numéro 17 – madame Sylvie Perron,

Sur ce:

RÉSOLUTION 19-06-133

8.6 LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 17 -**MADAME SYLVIE PERRON**

CONSIDÉRANT

le projet de lettre d'entente numéro 17 entre Madame Sylvie Perron, le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville

de richelieu-CSN et la Ville de Richelieu;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Stéphane Bérard, appuyé par Monsieur Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, la lettre d'entente numéro 17 entre Madame Sylvie Perron, le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Richelieu-CSN et la Ville de Richelieu.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, autorisation de signature de chèques et effets bancaires par Madame Ann Tremblay,

Sur ce:

RÉSOLUTION 19-06-134

8.7 AUTORISATION DE SIGNATURE DE CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES PAR **MADAME ANN TREMBLAY**

Il est proposé par Madame Jo-Ann Quérel, appuyé par Madame Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise Madame Ann Tremblay, à titre de trésorière adjointe, à signer les chèques et effets bancaires en l'absence de la trésorière.

Que l'autorisation en ce sens donnée à Monsieur Daniel de Brouwer en vertu de la résolution numéro 14-05-122 n'est plus valide depuis sa démission le 22 novembre 2018.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, demande de commandite du Club de gymnastique Gymbly,

Sur ce:

19-06-135 **RÉSOLUTION**

8.8 DEMANDE DE COMMANDITE DU **CLUB DE GYMNASTIQUE GYMBLY**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bérard, appuyé par Monsieur Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une commandite de 100\$ au Club de gymnastique Gymbly pour son spectacle annuel des 8 et 9 juin 2019.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-991.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

> Sylvie Charpentier Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, l'approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières,

Sur ce:

19-06-136 RÉSOLUTION

9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU BUDGET DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Il est proposé par Monsieur Claude Gauthier, appuyé par Madame Tania Ann Blanchette et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer au 29 mai 2019, soit :

- Chèques numéros 7323 à 7405 pour un montant total de 177 559.47 \$.

D'APPROUVER la liste des déboursés payés d'avance au 29 mai 2019, soit :

- Chèques numéros 7300 à 7322 pour un montant total de 322 700.35 \$.

D'AUTORISER la trésorière à les payer.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

- 9.2 ... Dépôt des rapports budgétaires du 29 mai 2019
- 9.3 ... Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de mai 2019

... Soumis aux membres du conseil municipal, le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2018 Sur ce :

19-06-137 RÉSOLUTION

9.4 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par Madame Jo-Ann Quérel, appuyé par Monsieur Stéphane Bérard et résolu unanimement de prendre acte du rapport financier et du rapport du vérificateur sur les états financiers pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2018, déposés par Madame Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu.

Adoptée.

- **9.5**... Rapport verbal du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2018. Le rapport sera diffusé sur le site internet de la Ville de Richelieu.
 - \dots Soumis aux membres du conseil municipal, grille tarifaire 2019 d'Handi-Bus Sur ce :

19-06-138 RÉSOLUTION

9.6 GRILLE TARIFAIRE 2019 D'HANDI-BUS CONSIDÉRANT la résolution 19-CA(ARTM)-40 adoptée le 25 avril 2019 par

l'Autorité de transport métropolitain, par laquelle la grille tarifaire jointe à présente résolution pour en faire partie

intégrante a été adoptée;

CONSIDÉRANT la gratuité offerte aux usagers des municipalités de Chambly,

Richelieu, Carignan et Marieville sur leur secteur uniquement, ces villes étant les seules à avoir adhéré à la gratuité du

transport local adapté;

CONSIDÉRANT que les résidents de Saint-Mathias-sur-Richelieu, Rougemont,

Sainte-Angèle-de-Monnoir et Saint-Césaire ne possédant pas de laissez-passer mensuel doivent payer le coût de leur transport autre que celui permis par le titre unitaire de leurs villes vers les villes de Chambly, Richelieu, Carignan ou

Marieville;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Bruno Gattuso, appuyé par Monsieur Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal de la Ville de Richelieu approuve la grille tarifaire 2019 d'Handi-Bus pour le service de transport adapté, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Que soient tarifés les usagers des villes de Saint-Mathias-sur Richelieu, Rougemont, Sainte-Angèle-de-Monnoir et Saint-Césaire qui ne possèdent pas de laissez-passer mensuel pour tous les transports autres que celui permis par leur titre unitaire incluant les transports à l'intérieur des villes ayant adhéré à la gratuité du transport local;

Adoptée.

 \dots Soumis aux membres du conseil municipal, l'embauche d'un étudiant au service des travaux publics pour la saison estivale 2019 Sur ce :

19-06-139 RÉSOLUTION

10.1 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS POUR LA SAISON ESTIVALE 2019

Il est proposé par Madame Tania Ann Blanchette, appuyé par Monsieur Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal entérine l'embauche, comme employé étudiant, de Monsieur Gabin Claudel, à partir du 30 avril 2019.

Le tout, suivant le salaire proposé par le directeur des travaux publics dans sa recommandation adressée au conseil et datée du 30 mai 2019.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-320-00-141.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

11.1 Dépôt du procès-verbal non-adopté du comité consultatif d'urbanisme.

... Soumis aux membres du conseil municipal, une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur au 137, rue Edmond-Massé

Sur ce:

19-06-140

RÉSOLUTION

PIIA: REMPLACEMENT 11.2 REVÊTEMENT EXTÉRIEUR, 137, RUE EDMOND-MASSÉ, LOT 1813274 (RAYON PATRIMONIAL)

CONSIDÉRANT

que le projet est assujetti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 12 « Bâtiments situés dans un rayon de 30 mètres d'un bâtiment d'intérêt patrimonial », soit le 198, 1^{re} rue;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à changer le revêtement extérieur

> pour du pin brut, changer les fascias et soffites bruns et changer le revêtement de la toiture pour du bardeau d'asphalte brun 2 tons comme le 198, 1^{re} Rue (bâtiment patrimonial associé au

rayon de 30 mètres);

CONSIDÉRANT que la demande de bois non traité pour prévenir le

noircissement est prohibée par le règlement de zonage article.

17.2.3;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil municipal 19-01-019 qui acceptait le

> projet avec la condition suivante : « que le pin brut doit obligatoirement être traité afin de prévenir le noircissement;

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite teindre le revêtement en bois de la

couleur « 910 champignon » de la compagnie Olympic;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme

en date du 15 mai 2019;

En conséquence, il est proposé par Madame Jo-Ann Quérel, appuyé par Monsieur Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande telle que

présentée.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, une demande de dérogation mineure pour autoriser un escalier d'issue au 2e étage pour le bâtiment situé au 1161, chemin des Patriotes

Sur ce:

RÉSOLUTION 19-06-141

11.3 DÉROGATION MINEURE DER19-**03: AUTORISATION D'UN ESCALIER** D'ISSUE AU 2^E ÉTAGE, 1161, CHEMIN **DES PATRIOTES, LOT 1 812 152**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser un escalier d'issue

desservant le 2^e étage dans la cour arrière à une distance de

0,3 mètre de la ligne de propriété;

CONSIDÉRANT que la Régie du Bâtiment du Québec a demandé un avis de

correction concernant les exigences relatives aux issues;

CONSIDÉRANT la proposition de Jacques Monty, architecte, la seule solution

pour rendre l'étage conforme est d'ajouter un escalier extérieur

à l'arrière du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal a été construit en 1987 et que la

marge arrière existante est de 1,28 mètre;

CONSIDÉRANT que le règlement d'urbanisme 14-R-186 autorise les escaliers en

cour arrière à une distance minimale de 0,6 mètre de toute ligne

de propriété;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure est donc de 0,3 mètre;

CONSIDÉRANT le certificat de localisation préparé par Douglas Potvin,

arpenteur-géomètre, daté du 11 mars 1987 et portant la minute

1358;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme

en date du 15 mai 2019;

En conséquence, il est proposé par Madame Jo-Ann Quérel, appuyé par Monsieur Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande telle que présentée.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, une demande de dérogation mineure pour régulariser l'implantation du bâtiment principal situé au 1161, chemin des Patriotes Sur ce :

19-06-142 RÉSOLUTION

11.4 DÉROGATION MINEURE DER19-04: RÉGULARISER L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL, 1161, CHEMIN DES PATRIOTES, LOT 1812 152

CONSIDÉRANT que la demande consiste à régulariser l'implantation du

bâtiment principal construit en 1987;

CONSIDÉRANT le permis de construction 87-01 qui autorisait la construction

d'un bâtiment principal au 1161, chemin des Patriotes;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal a une marge de recul avant de 4,26

mètres et ne respecte pas les marges minimales requises à la grille des usages et normes de la zone 208 du règlement

d'urbanisme 14-R-186;

CONSIDÉRANT que la grille des usages et des normes de la zone 208 du

règlement 14-R-186 prescrit une marge de recul avant pour un bâtiment principal prescrit une marge de recul avant de 6

mètres;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure est donc de 1,74 mètre;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal a une marge de recul arrière de 1,28

mètre et ne respecte pas les marges minimales requises à la grille des usages et normes de la zone 208 du règlement

d'urbanisme 14-R-186;

CONSIDÉRANT que la grille des usages et des normes de la zone 208 du

règlement 14-R-186 prescrit une marge de recul arrière de 6

mètres pour un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure est donc de 4,72 mètres;

CONSIDÉRANT le certificat de localisation préparé par Douglas Potvin,

arpenteur-géomètre, daté du 11 mars 1987 et portant la minute

1358;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme

en date du 15 mai 2019;

En conséquence, il est proposé par Madame Jo-Ann Quérel, appuyé par Monsieur Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande telle que présentée.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 2500, chemin des Patriotes

Sur ce:

19-06-143 RÉSOLUTION

11.5 PIIA: AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL, 2500, CHEMIN DES PATRIOTES, LOT 1 811 224

CONSIDÉRANT que le projet est assujetti au règlement 17-R-205 concernant

les PIIA chapitre 5 « Corridor de la rivière Richelieu »;

CONSIDÉRANT que dans un tel cas, toute demande de permis est assujettie

aux recommandations du CCU;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à y construire une verrière 4 saisons

en cour arrière d'une dimension de 18' X 15';

CONSIDÉRANT que le matériau du revêtement extérieur sera du cèdre de

couleur cèdre orangé comme le 2e étage du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme

en date du 15 mai 2019;

En conséquence, il est proposé par Madame Jo-Ann Quérel, appuyé par Monsieur Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande telle que présentée.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le changement de revêtement de la toiture pour le bâtiment situé au 2580, chemin des Patriotes Sur ce :

19-06-144

RÉSOLUTION

11.6 PIIA: CHANGEMENT DE REVÊTEMENT DE LA TOITURE, 2580, CHEMIN DES PATRIOTES, LOT 5 958 541 (RAYON PATRIMONIAL)

CONSIDÉRANT que le projet est assujetti au règlement 17-R-205 concernant

les PIIA chapitre 12 « Bâtiments situés dans un rayon de 30 mètres d'un bâtiment d'intérêt patrimonial », soit le 2590,

chemin des Patriotes;

CONSIDÉRANT que dans un tel cas, toute demande de permis est assujettie

aux recommandations du CCU;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à changer le revêtement des bardeaux

de la toiture par de l'acier galvanisé de la compagnie Idéal Revêtement, de couleur « rouge tuile » ou « gris régent »;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme

en date du 15 mai 2019;

En conséquence, il est proposé par Madame Jo-Ann Quérel, appuyé par Monsieur Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve le remplacement de la toiture par de l'acier galvanisé de couleur « gris régent » seulement.

... Soumis aux membres du conseil municipal, une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aménagement d'une deuxième voie de service au volant, l'installation d'une enseigne directionnelle ainsi que deux menus numériques avec images statiques pour le bâtiment situé au 2360, chemin des Patriotes Sur ce:

19-06-145

RÉSOLUTION

11.7 PIIA: AMÉNAGEMENT D'UNE DEUXIÈME VOIE DE SERVICE AU **VOLANT**, **INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE DIRECTIONNELLE AINSI QUE DEUX MENUS NUMÉRIQUES AVEC** IMAGES STATIQUES, 2360, CHEMIN **DES PATRIOTES, LOT 5 336 681**

CONSIDÉRANT que le projet est assujetti au règlement 17-R-205 concernant

les PIIA chapitre 6 « Entrées de la ville »;

CONSIDÉRANT que dans un tel cas, toute demande de permis est assujettie

aux recommandations du CCU;

CONSIDÉRANT les plans préparés par Éric Leblanc, architecte, datés du 3 mai

2019 et portant le numéro 624-18;

CONSIDÉRANT les plans de Allen Industries datés du 12 décembre 2018 et

portant le numéro BK Op011651;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme

en date du 15 mai 2019;

En conséquence, il est proposé par Madame Jo-Ann Quérel, appuyé par Monsieur Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande telle que présentée.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, la démission de M. Gabriel Caron-Tarte Sur ce:

19-06-146

RÉSOLUTION

12.1 DÉMISSION DE M. GABRIEL **CARON-TARTE**

CONSIDÉRANT la lettre de démission du 9 mai 2019 de M. Gabriel Caron-

Tarte;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Stéphane Bérard, appuyé par Monsieur Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la démission de M. Gabriel Caron-Tarte, pompier, en date du 9 mai 2019 et lui souhaite du succès dans ses projets.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, l'autorisation de délivrer des constats d'infraction en vertu de certains règlements municipaux Sur ce:

19-06-147

RÉSOLUTION

12.2 AUTORISATION DE DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION EN **VERTU DE CERTAINS RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bérard, appuyé par Madame Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise Gilles L'Écuyer, agent de GO Sécurité Granby/Sécurité Francheville, à délivrer des constats d'infraction en vertu des règlements suivants :

- o 00-R-009
- o 00-R-011
- o 00-R-015
- o 00-R-054
- o 06-R-098
- o 18-R-213

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, règlement du grief numéro 190618-001,

Sur ce:

19-06-148

RÉSOLUTION

12.3 RÈGLEMENT DU GRIEF NUMÉRO 190618-001

CONSIDÉRANT

le grief numéro 190618-001 daté du 19 juin 2018 (le « Grief ») déposé par le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Richelieu (le « Syndicat »), dont copie est jointe à présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT

que par ce grief, le Syndicat demande le retrait de certaines caméras installées par la Ville dans la caserne de pompiers, alléguant une violation du droit à la vie privée, une condition de travail déraisonnable et injuste au sens de l'article 46 de la *Charte des droits et libertés de la personne* et une modification des conditions de travail interdites en vertu de l'article 59 du *Code du travail*;

CONSIDÉRANT

que le Syndicat réclame également qu'une somme de 2000\$ soit versée à chaque pompier, soit :

- 1000\$ en réparation du préjudice moral;
- 1000\$ en dommages et intérêts punitifs;

CONSIDÉRANT que la Ville conteste le Grief;

CONSIDÉRANT

que les parties ont négocié les termes d'une quittance afin de mettre fin au litige;

CONSIDÉRANT

que cette entente de principe est constatée par les représentants des parties sur un plan annoté de la future caserne ainsi que dans des échanges de courriels, dont copie est jointe à la présente résolution afin d'en faire partie intégrante;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Claude Gauthier, appuyé par Monsieur Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal :

APPROUVE l'entente de principe constatée dans les documents joints à la présente résolution;

AUTORISE le maire et la directrice générale à négocier et signer un document de transaction et quittance visant à confirmer ladite entente et ainsi mettre fin au Grief, sans admission de part et d'autre.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, Addenda numéro 2 à l'Entente de gestion de la piscine municipale 2017-2019 Sur ce :

19-06-149 RÉSOLUTION

14.1 ADDENDA NUMÉRO 2 À L'ENTENTE DE GESTION DE LA PISCINE MUNICIPALE 2017-2019

CONSIDÉRANT

la recommandation du 14 mai 2019 de Monsieur Alexandre Côté, coordonnateur aux loisirs et responsable des communications;

En conséquence, il est proposé par Madame Tania Ann Blanchette, appuyé par Monsieur Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise Monsieur Alexandre Côté, coordonnateur aux loisirs et responsable des communications, ou en son absence la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, l'Addenda numéro 2 à l'Entente de gestion de la piscine municipale 2017-2019.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

16 Période de questions

19-06-150 RÉSOLUTION

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Jo-Ann Quérel, appuyé par Monsieur Stéphane Bérard et résolu unanimement que la séance soit levée à 20h18.

Adoptée.

Jacques Ladouceur

Maire

Ann Tremblay

Directrice générale et greffière adjointe

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.